

BUSINESS INSURANCE FOR SAC MEMBERS

La responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de votre bureau. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé à votre emplacement.

La responsabilité civile générale pour individus est recommandé pour les travailleurs autonomes ou des propriétaires d'entreprise sans aucun autre fournisseur de soins de santé délivrant des services sous votre nom. **Responsabilité civile générale d'entreprises** est recommandé aux propriétaires d'entreprise avec d'autres prestataires de soins de santé qui fournissent des services sous votre nom.

Points saillants de la couverture de la responsabilité civile générale

Blessures corporelles et dommages matériels	Par limite sélectionné
Responsabilité personnelles et publicitaires	Par limite sélectionné
Produits / opérations achevées	Par limite sélectionné
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Frais médicaux	50 000 \$ par personne
Véhicule n'appartenant pas à l'assuré	Inclus
Dommages aux véhicules loués	100 000 \$

La responsabilité professionnelle pour les cliniques

En cas de réclamation, le professionnel traitant (tout professionnel de la santé réglementé) et l'entreprise sont susceptibles d'être nommés dans une poursuite ou une déclaration de réclamation. L'assurance responsabilité professionnelle de clinique protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances.

Vous devriez souscrire cette couverture si vous avez des professionnels de la santé qui travaillent pour ou au nom de votre clinique ou fracturent sous le nom de votre clinique. De plus, si vous n'avez pas d'employés mais que vous avez une clinique incorporée, vous devriez également souscrire cette couverture. Veuillez noter que la couverture doit être achetée par une personne au nom de l'entreprise, des propriétaires, employés et / ou entités commerciales.

Couverture du contenu et le crime

L'assurance des contenus comprend les articles habituels d'un bureau, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que tout stock et améliorations. **L'assurance contre le crime** vous protège contre les pertes financières attribuables aux détournements, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant au bureau ou à la clinique. **La perte d'exploitation** assure contre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou d'un dommage physique direct aux locaux par un risqué assuré (par exemple, un incendie).

Points saillants de la couverture de contenu

La perte d'exploitation	Perte réelle subie
Documents de valeur	500 000 \$
Comptes clients	500 000 \$
Biens en cours de transport	30 000 \$
Plantes, pelouses, arbres, arbustes ou fleurs	25 000 \$
Coassurance	90%
Les franchises:	
Biens	1 000 \$
Refoulement d'égout	5 000 \$

Comment présenter une demande

Visitez www.sac.bmsgroup.com ou contactez BMS pour souscrire une assurance.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

825 voie Exhibition Way, bureau 209 Ottawa, ON K1S 5J3
Sans frais: 1-844-517-1371
Courriel: sac.insurance@bmsgroup.com
Site web: www.sac.bmsgroup.com

Plus d'informations

Ce pamphlet est un résumé de la couverture et est à titre informative seulement. Les conditions générales complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libelle de la police.